



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 21 mars 2012 à 20 h en la salle du Conseil (#014) de la MRC au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Mario Hamilton, représentant du maire de Matane
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Fidélio Simard, maire suppléant de Sainte-Félicité
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet, et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre :
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 février 2012;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 mars 2012;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 mars 2012;
 - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du comité administratif tenue le 13 mars 2012;
 - 4.5 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ajournée du comité administratif tenue le 13 mars 2012;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers;
 - 5.2 Pacte rural – PNR II :
 - 5.2.1 Reddition de compte pour l'année 2010;
 - 5.2.2 Mandat au comité administratif – Adoption du Plan de travail 2007-2014 révisé;
 - 5.3 « L'Événement ruralement vôtre », samedi, le 21 avril 2012 au Cégep de Matane;
 - 5.4 Nomination des administrateurs au sein du conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane 2012-2013;
 - 5.5 Réunion des membres réguliers du CLD de la MRC de Matane :
 - 5.5.1 Ouverture de la réunion et renonciation à l'avis de convocation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 5.5.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 5.5.3 Adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2011;
- 5.5.4 Rapport d'activités 2011;
- 5.5.5 Ratification des actes des administrateurs pour l'année 2011;
- 5.5.6 Nomination des vérificateurs pour l'année 2012;
- 5.5.7 Fermeture de la réunion des membres réguliers du CLD;
- 5.6 Demande d'appui de la municipalité de Grosses-Roches – Résolution numéro 2012-03-40 – Demande d'appui au règlement numéro 289 interdisant la circulation des camions lourds sur la route de Grosses-Roches;
- 5.7 Projet d'Entente relative à la fourniture de services de radiocommunication entre les MRC de Matane, de La Mitis et de La Matapédia;
- 5.8 Projet régional éolien pour le Bas-Saint-Laurent (BSL);
- 5.9 Projet d'entente régionale sur la protection et la mise en valeur des rives et des lacs – Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (BSL);
- 5.10 Table de concertation des groupes de femmes du BSL – Invitation au Rassemblement annuel du Réseau de la solidarité municipale du Bas-Saint-Laurent;
- 5.11 Demande d'appui – Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Régions (OSER) du Conseil régional de la FTQ Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine;
- 5.12 Heli Express... plein temps en Gaspésie;
- 5.13 10^e Édition de la Semaine québécoise des adultes en formation du 24 mars au 1^{er} avril 2012;
- 5.14 Journée d'échanges, de réseautage et de réflexions « Pour des milieux de vie en santé, l'implication citoyenne, un gage de succès », le 27 avril 2012 à Rivière-du-Loup;
- 5.15 Autorisation paiement factures au CLD de la MRC de Matane :
 - 5.15.1 Deuxième versement (15 %) de la contribution gouvernementale 2011-2012
 - 5.15.2 Premier versement (50 %) – Contribution des municipalités 2012;
 - 5.15.3 Versement de la contribution – Salaire et frais de déplacement (janvier à mars 2012) pour le 2^e agent de développement rural;
 - 5.15.4 Versement de la contribution (janvier à mars 2012) pour le 3^e agent de développement rural;
- 5.16 Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie – Gala des Grands Prix du tourisme gaspésien 2012, le 13 avril à Petite-Vallée;
- 5.17 Communiqué – Grands Prix de la ruralité 2012 – Le ministre Lessard lance la période de mise en candidature, 5 mars 2012 au 30 avril 2012;
- 5.18 CLD de la MRC de Matane – Prolongation du mandat – 3^e agent de développement rural;
- 6- Administration générale et développement économique :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
 - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.1.5 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.1.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.1.7 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.2 Édifice de La Matanie :
 - 6.2.1 Certificat de paiement n° 06R à Duotech Construction pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2012 au montant de 58 512,17 \$ plus les taxes applicables;
 - 6.2.2 Autorisation paiement Telecon – Déménagement du réseau de fibres optiques;
 - 6.2.3 Autorisation paiement Ébénisterie B. Coulombe – modification de mobiliers existants (tablettes, casiers, tiroirs);
 - 6.2.4 Désignation des salles;
 - 6.2.5 Travaux sous-sol;
 - 6.3 Financement par billets – règlement numéro 205 pour l'achat, la rénovation et le relogement de la MRC à l'Édifice situé au 145, rue Soucy :
 - 6.3.1 Acceptation de l'offre du soumissionnaire gagnant – résultat le 21 mars 2012;
 - 6.3.2 Emprunt par billets au montant de 146 200 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 205;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 6.4 Statistiques 2009 à 2011 – Transports adapté et collectif de la MRC de Matane;
- 6.5 Renouvellement police d'assurance avec la MMQ;
- 6.6 Modification du Calendrier des séances 2012 afin d'ajouter des séances du comité administratif;
- 6.7 ---
- 6.8 Projet de loi n° 89 : Le point sur les nouvelles exigences;
- 6.9 Semaine nationale de la santé mentale du 7 au 13 mai 2012;
- 6.10 Dépôt des plans d'actions 2012 de la MRC;
- 6.11 Transport adapté – Facturation 148,3 heures supplémentaires du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2012 pour un montant de 8 031,80 \$ taxes incluses;
- 6.12 Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – les 23 et 24 mai 2012 à Québec;
- 6.13 Nomination du préfet et d'un représentant des communautés rurales sur la Table « Accueil-immigration »;
- 6.14 Dossier Génie civil – Autorisation signature entente de services avec les municipalités;
- 7- Évaluation foncière :
 - 7.1 48^e Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec, du 31 mai au 3 juin 2012 à Sherbrooke (Inscription 495 \$);
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Réception du projet de règlement VM-88-17 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Matane afin de modifier l'aire de certaines affectations du sol;
 - 8.2 Réception du premier projet de règlements modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane :
 - 8.2.1 VM-89-109 afin de modifier le nombre d'étages dans la zone 254 C;
 - 8.2.2 VM-89-110 afin d'ajouter un nouvel usage particulier dans la zone 314 C;
 - 8.2.3 VM-89-111 afin de modifier l'aire de certaines zones;
 - 8.3 Réception du premier projet de règlements de la municipalité de Saint-Léandre :
 - 8.3.1 2012-233-01 modifiant le règlement de zonage afin de tenir compte des modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.3.2 2012-240-01 modifiant le plan d'urbanisme afin de tenir compte des modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.3.3 2012-235-01 modifiant le règlement de construction;
 - 8.4 Certificat de conformité – Règlement numéro 394 de la municipalité de Les Méchins modifiant le règlement de zonage numéro 361 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane et d'encadrer la location de chalet;
 - 8.5 Demande de la municipalité de Les Méchins – Modification au schéma d'aménagement;
 - 8.6 Mise à jour de la liste des personnes responsables de l'application des règlements numéro 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées pour la MRC de Matane;
 - 8.7 Mise à jour de la liste des personnes responsables des cours d'eau pour chacune de municipalités du territoire de la MRC de Matane
 - 8.8 Demandes de formation pour les inspecteurs en bâtiment :
 - 8.8.1 « Permis... pas permis... » de la COMBEQ, le 19 avril 2012 à Québec (Inscription 240 \$);
 - 8.8.2 « Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles » de la COMBEQ, le 3 mai 2012 à Mont-Joli (Inscription 240 \$);
 - 8.9 Résolution numéro 2012-35 de la municipalité de Saint-Adelme – Demande à la MRC de Matane qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales intervienne entre la MRC et les municipalités locales;
 - 8.10 Conformité – Règlement VM-89-107 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier les dispositions relatives aux carrières et aux sablières;
- 9- Génie forestier :
 - 9.1 Rapport mensuel;
 - 9.2 Recommandation – Paiement #2 de la SER des Monts;
 - 9.3 Demande de reconduction du « Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) » pour 2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 9.4 Autorisation dépôt – Projets volet II dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF);
- 9.5 ---
- 9.6 Aires protégées;
- 9.7 Délivrance d'une autorisation d'aménager un sentier sur TPI – Club Les Amoureux de la Motoneige;
- 9.8 TPI – Modification de la convention de gestion territoriale;
- 9.9 Forum sur la culture forestière, le 8 mai 2012 à Rimouski;
- 9.10 Demande d'informations de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent;
- 10- Matières résiduelles :
 - 10.1 ---
- 11- Sécurité publique :
 - 11.1 Schéma de couverture de risques incendie;
 - 11.2 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.2.1 Compte-rendu – février 2012;
 - 11.2.2 Nomination de M. Martin Charest au poste de capitaine à la caserne 18 à Baie-des-Sables;
 - 11.2.3 Embauche pompier à temps partiel – M. Andrew Rousseau, caserne 20 à Saint-Adelme;
 - 11.2.4 Autorisation paiement L'Arsenal – Équipements camion (règlement 251-2011);
 - 11.2.5 Autorisation paiement Aréo-Feu – Équipements camion (règlement 251-2011);
 - 11.2.6 Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) du 2 au 5 juin 2012 à Rimouski;
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 181-03-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point Varia ouvert :

10.1 « Info – Projet de compostage MRC des Basques »;

10.2 « Info – PGMR »;

Varia a) « Lettre du président de la Fraternité des Paramédics de Matane – Objet : Manque de ressources ambulancières et/ou problématique des horaires de faction ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 182-03-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 février 2012 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 février 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 183-03-12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 6 MARS 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 mars 2012 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 mars 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 184-03-12

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 MARS 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 mars 2012 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 185-03-12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 13 MARS 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ajournée du comité administratif tenue le 13 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ajournée du comité administratif tenue le 13 mars 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 186-03-12

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS
DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 13 MARS 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ajournée du comité administratif tenue le 13 mars 2012 et des décisions qui y sont contenues;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ajournée du comité administratif tenue le 13 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 187-03-12

**PACTE RURAL – PNR II – MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF –
ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL 2007-2014 RÉVISÉ**

CONSIDÉRANT la date de tombée des projets de mars 2012, la nécessité de mettre à jour le plan de travail, de même que le budget disponible préalablement à la tenue du comité d'analyse pour la sélection des projets qui feront l'objet de recommandations de financement à la séance ordinaire du 18 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE les maires membres du comité d'analyse ont le mandat d'analyser les suggestions de modifications soumises par les agents ruraux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane mandate le comité administratif afin d'approuver le Plan de travail 2007-2014 révisé lors de la prochaine séance ordinaire du comité qui aura lieu le 3 avril 2012 et ce afin que le comité d'analyse puisse connaître les balises budgétaires et procéder à ses travaux;

QUE le Plan de travail 2007-2014 révisé en date du 3 avril 2012 sera entériné par le Conseil lors de la séance ordinaire du 18 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 188-03-12

**« L'ÉVÉNEMENT RURALEMENT VÔTRE », SAMEDI, LE 21 AVRIL 2012
AU CÉGEP DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2012, le CLD de la MRC de Matane et la MRC de Matane ont procédé officiellement au lancement de « *L'Événement ruralement vôtre* » qui se tiendra samedi, le 21 avril 2012 au Cégep de Matane;

CONSIDÉRANT QU'inspiré par la volonté des citoyens et des élu(e)s et supporté par l'équipe du CLD, le comité organisateur propose à toute la population de la MRC de Matane une opportunité de donner un nouveau rythme au développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le paiement des frais d'inscription au coût de 25 \$ incluant le dîner, les pauses café et le cocktail, pour le préfet et les cadres, soit :

- monsieur Pierre Thibodeau, préfet;
- madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- monsieur Jimmy Marceau, directeur du service régional de sécurité incendie;
- madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière et responsable du transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 189-03-12

NOMINATION DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE MATANE 2012-2013

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, le Conseil de la MRC de Matane désigne les membres du conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs entrent en fonction officiellement à compter de la date de leur désignation par résolution de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les sièges 3, 4 et 5 « Représentants du milieu municipal » sont désignés annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le siège 7 « Collège Milieu des affaires » est à combler et que la personne a été recommandée suite à l'assemblée annuelle du CLD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes à titre d'administrateurs au conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane :

Siège numéro 1 – M. Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane

Siège numéro 2 – M. Claude Canuel, maire de la ville de Matane

Siège numéro 3 – M. Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
(1^{er} mandat) – 1 an débutant en mars 2012

Siège numéro 4 – M^{me} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
(3^e mandat) – 1 an débutant en mars 2012

Siège numéro 5 – M. Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane
(1^{er} mandat) – 1 an débutant en mars 2012

Siège numéro 6 – M. Mario Lavoie, collègue Forêt/Agriculture
(1^{er} mandat) – 2 ans débutant mars 2011 - fin mars 2013

Siège numéro 7 – M. Jean Gagné, collègue Milieu des affaires
(1^{er} mandat) – 2 ans débutant mars 2012 - fin mars 2014

Siège numéro 8 – M^{me} Anne Tremblay, collègue Économie sociale
(2^e mandat) – 2 ans débutant mars 2012 - fin mars 2014

Siège numéro 9 – poste vacant, Centre local d'emploi

Siège numéro 10 – M^{me} Hélène Gagné, directrice générale, CLD de la MRC de Matane

Siège numéro 11 – M^{me} Line Ross, directrice générale, MRC de Matane

Siège numéro 12 – M. Pascal Bérubé, député du comté de Matane

Sièges 9 à 12 inclusivement – sans droit de vote, durée du terme non limitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES
RÉGULIERS DU CLD DE LA MRC DE MATANE**

*Les membres du Conseil de la MRC de Matane formant les membres réguliers du CLD de la MRC de Matane tiennent une assemblée générale extraordinaire des membres réguliers du CLD de la MRC de Matane.
Pour fin de concordance, le texte des résolutions ci-dessous se trouvent également dans le registre des procès-verbaux du CLD. Toutefois, la numérotation des résolutions pourra être différente.*

RÉSOLUTION 190-03-12

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DES MEMBRES RÉGULIERS DU CLD DE LA MRC DE MATANE ET
RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres réguliers du CLD de la MRC de Matane étant présents et il est convenu de tenir une assemblée générale extraordinaire;

IL est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

DE renoncer à la convocation et de procéder à l'ouverture de l'assemblée générale extraordinaire à 21 h 30, laquelle sera présidée par monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 191-03-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers du CLD de la MRC de Matane ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 192-03-12

**DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU
31 DÉCEMBRE 2011 DU CLD DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et du rapport du vérificateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter les états financiers et le rapport du vérificateur du CLD de la MRC de Matane pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Les membres prennent connaissance du Rapport d'activités 2011 du CLD de la MRC de Matane.

RÉSOLUTION 193-03-12

RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier les actes des administrateurs du CLD de la MRC de Matane pour l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

DE ratifier les actes des administrateurs du CLD de la MRC de Matane pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 194-03-12

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS DU CLD DE LA MRC DE MATANE POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les vérificateurs pour l'exercice financier 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs comptables du CLD de la MRC de Matane pour l'exercice financier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 195-03-12

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES RÉGULIERS DU CLD DE LA MRC DE MATANE

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer l'assemblée générale extraordinaire; des membres réguliers du CLD de la MRC de Matane. Il est 21 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 196-03-12

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES –
RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-03-40 – DEMANDE D'APPUI AU
RÈGLEMENT NUMÉRO 289 INTERDISANT LA CIRCULATION DES
CAMIONS LOURDS SUR LA ROUTE DE GROSSES-ROCHES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane ont pris connaissance de la résolution numéro 2012-03-40 de la municipalité de Grosses-Roches demandant un appui à son règlement numéro 289 interdisant la circulation des camions lourds sur la route de Grosses-Roches;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige, entre autres, que la municipalité qui désire interdire la circulation des véhicules lourds obtienne l'appui des municipalités voisines concernées par cette décision;

CONSIDÉRANT QUE la résolution de la municipalité de Grosses-Roches fait mention que celle-ci a obtenu l'appui de Saint-Jean-de-Cherbourg et non de Les Méchins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'organiser une rencontre entre les municipalités de Grosses-Roches et de Les Méchins afin de clarifier la situation, si possible, avec monsieur le préfet afin d'agir comme conciliateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 197-03-12

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES –
RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-03-40 – DEMANDE D'APPUI AU
RÈGLEMENT NUMÉRO 289 INTERDISANT LA CIRCULATION DES
CAMIONS LOURDS SUR LA ROUTE DE GROSSES-ROCHES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-03-40 de la municipalité de Grosses-Roches demandant un appui à la MRC concernant à son règlement numéro 289 interdisant la circulation des camions lourds sur la route de Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a cédé, en 1995, la route des Grosses-Roches sur une longueur de 11,82 km qui relie la municipalité de Grosses-Roches à celle de Saint-Jean-de-Cherbourg;

CONSIDÉRANT QUE lors du transfert, le pavage avait atteint la fin de sa vie utile;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grosses-Roches peine à entretenir ladite route;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour les transporteurs d'utiliser les routes appartenant au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grosses-Roches n'a pas d'autre choix que de restreindre la circulation des camions si elle veut réussir à entretenir ladite route adéquatement et de façon sécuritaire pour les automobilistes et à la mesure de ses budgets;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro 289 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils restreignant la circulation desdits camions sur la route des Grosses-Roches et qu'elle doit le présenter au ministère des Transports pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige, entre autres, que la municipalité qui désire interdire la circulation des véhicules lourds obtienne l'appui des municipalités voisines concernées par cette décision;

CONSIDÉRANT QUE la résolution de la municipalité de Grosses-Roches fait mention que celle-ci a obtenu l'appui de Saint-Jean-de-Cherbourg et non de Les Méchins;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT les discussions et la rencontre à venir entre les municipalités de Grosses-Roches et Les Méchins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie la municipalité de Grosses-Roches dans ses démarches afin que le ministère des Transports approuve le règlement numéro 289 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur la route des Grosses-Roches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 198-03-12

AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE RADIOCOMMUNICATION ENTRE LES MRC DE MATANE, DE LA MITIS ET DE LA MATAPÉDIA

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du *projet d'Entente relative à la fourniture de services de radiocommunication entre les MRC de Matane, de La Mitis et de La Matapédia* qui leur avait été transmis par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités des MRC de Matane, de La Mitis et de La Matapédia utilisent des systèmes de radiocommunication pour les services de sécurité incendie de leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE ces systèmes de radiocommunication fonctionnent avec certains équipements communs par mesures d'efficacité, de sécurité et d'économie;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Matane, de La Mitis et de La Matapédia ont compétence pour exploiter leur service de radiocommunication respectif au nom de leurs municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les obligations et responsabilités de chaque MRC pour l'implantation et l'exploitation du système de radiocommunication desservant les services de sécurité incendie de leurs municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente prend effet rétroactivement au 1^{er} avril 2011 pour se terminer le 31 mars 2014 et qu'elle se renouvelle automatiquement par périodes successives de cinq (5) ans, à moins que l'une des MRC informe les autres, par courrier recommandé, de son intention d'y mettre fin au moins trois (3) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE par ladite entente, les MRC de Matane et de La Mitis confient également à la MRC de La Matapédia le mandat de conclure pour et aux noms des trois MRC l'entente avec le CAUREQ en lien avec la contribution du réseau de la santé pour l'utilisation par les services ambulanciers du système de radiocommunication desservant les services de sécurité incendie du territoire des trois MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de Matane confirme le mandat à la MRC de La Matapédia afin d'assurer l'entretien du réseau de radiocommunication des services incendie et ambulanciers desservant les territoires de Matane, La Mitis et La Matapédia, selon les termes de l'entente, de même que de signer l'entente avec le CAUREQ;

QUE le préfet et la directrice générale soient et sont autorisés à signer *l'Entente relative à la fourniture de services de radiocommunication entre les MRC de Matane, de La Mitis et de La Matapédia* et tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 199-03-12

PROJET RÉGIONAL ÉOLIEN POUR LE BAS-SAINT-LAURENT (BSL)

CONSIDÉRANT la nécessité pour la région de disposer de leviers supplémentaires pour soutenir son développement;

CONSIDÉRANT la volonté des partenaires d'agir collectivement et solidairement et la force que représente un projet collectif;

CONSIDÉRANT QUE le projet assure des retombées pour tous les partenaires, soit les municipalités, les MRC, la Première Nation des Malécites de Viger et la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un comité et d'associer les partenaires à l'élaboration du plan d'affaires;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un accord de principe formel des partenaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de parler d'une seule voix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane, à titre de partenaire éventuel du projet régional éolien pour le Bas-Saint-Laurent, accepte le principe du projet et s'engage à participer au comité mis en place pour élaborer le plan d'affaires du projet;

QUE l'adhésion formelle et financière de la MRC de Matane devra faire l'objet d'une autre résolution sur la base du plan d'affaires élaboré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

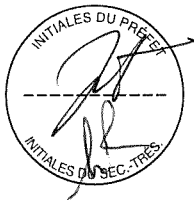
RÉSOLUTION 200-03-12

PROJET D'ENTENTE RÉGIONALE SUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES RIVES ET DES LACS – CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUES DU BAS-SAINT-LAURENT (BSL)

CONSIDÉRANT QUE la région s'est dotée d'une vision « ... qui vise à faire du Bas-Saint-Laurent une référence mondiale dans la protection et l'utilisation des ressources naturelles. »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement, les organismes de bassin versant de la région et la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent ont organisé le Rendez-vous régional sur la gestion de l'eau (février 2006) afin de mobiliser les élus et les partenaires sur le sujet;

12



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu à ce rendez-vous que l'eau étant un élément commun entre l'agriculture, la forêt, la faune, la flore, le domaine maritime et toute activité humaine, devrait être reconnu par les instances régionales et locales comme un pôle intégrateur de la protection environnementale et du développement durable;

CONSIDÉRANT QU'un comité régional de partenaires composé de trois municipalités régionales de comté, du Conseil régional de l'environnement, de deux organismes de bassin versant et de la Conférence régionale des éluEs a élaboré un projet d'entente régionale sur la protection et la mise en valeur des lacs et des bandes riveraines de novembre 2010 à avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à accompagner les municipalités régionales de comté et les organismes de bassin versant dans le respect de leurs mandats et compétences respectives, par du financement, des connaissances et des ressources humaines additionnelles, pour améliorer les connaissances et la protection de la ressource (rives et lacs), renforcer les initiatives positives existantes et développer de nouveaux créneaux de mise en valeur selon un budget annuel prévisionnel 690 000 \$ sur trois ans et tel que présenté dans le document daté du 1^{er} février 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane appuie le projet d'entente régionale sur la protection et la mise en valeur des rives et des lacs au Bas-Saint-Laurent tel que présenté par le comité régional de partenaires dans le document du 1^{er} février 2012;

QUE la MRC de Matane participera sous forme de services administratifs ou de ressources humaines équivalents à 15 000 \$ / année durant trois ans, soit la durée du projet susmentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 201-03-12

DEMANDE D'APPUI – OPÉRATION POUR LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS EN RÉGIONS (OSER) DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA FTQ BAS-SAINT-LAURENT, GASPÉSIE ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région (OSER) initiée par le Conseil Régional de la FTQ (CRFTQ) Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les nombreuses pertes d'emplois dans les services publics au cours des dernières années et des derniers mois, et ce tant dans les services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et les différentes sociétés d'État;

CONSIDÉRANT QUE ces pertes d'emplois ont des effets négatifs sur l'économie régionale de même que sur la qualité et la quantité des services offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE vivre et travailler en région doit demeurer un droit et non un privilège;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane déclare être de celles et de ceux qui vont OSER se lever pour l'avenir de notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- **D'**appuyer l'Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région (OSER) initiée par le Conseil Régional de la FTQ (CRFTQ) Bas-St-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine et de leur transmettre la présente résolution dûment adoptée et signée;
- **D'**exiger des différents paliers de gouvernement et des sociétés d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les décisions nécessaires à ce que ces principes soient respectés;
- **DE** rendre public l'appui donné par la présente résolution;
- **D'**encourager les regroupements, institutions, associations ou autres auxquels nous sommes membres ou auxquels nous participons, à adopter cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 202-03-12

DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-03-43 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET – OPÉRATION POUR LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS EN RÉGIONS (OSER)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-03-43 de la municipalité de Saint-Anaclet;

CONSIDÉRANT QUE les régions contribuent pour une bonne part à la richesse collective du Québec;

CONSIDÉRANT QUE par son projet de Loi 34, le gouvernement du Québec manifeste sa volonté d'occuper et de mettre en valeur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE l'habitation du territoire et son exploitation pour y vivre passent par la vitalité économique des collectivités;

CONSIDÉRANT la problématique de l'emploi en région accentuée par la perte ou le transfert d'emplois tant de la part des gouvernements que des sociétés d'État;

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement fédéral de sabrer dans le bureau d'assurance-emploi de Rimouski pour déménager une partie importante de ses opérations à Thetford Mines, entraînant ainsi une perte de 32 emplois pour la région avec pour conséquence de priver la population régionale d'un service de qualité;

CONSIDÉRANT l'annonce de la coupure d'au moins 46 emplois à l'Institut Maurice-Lamontagne dans le cadre de la réduction des dépenses du ministère de Pêches et Océans Canada ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a annoncé la coupure, le 17 février 2012, de 208 postes d'agent de services au Québec dont 8 dans la région du Bas-Saint-Laurent, s'ajoutant à la centaine de postes qui ont été coupés dans l'Est du Québec depuis deux ans;

CONSIDÉRANT QUE ces pertes d'emplois ont des effets négatifs sur l'économie régionale de même que sur la qualité et la quantité des services offerts à la population;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

DE réclamer, tant du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec que des sociétés d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les mesures nécessaires pour assurer l'atteinte de ces objectifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 203-03-12

**JOURNÉE D'ÉCHANGES, DE RÉSEAUTAGE ET DE RÉFLEXIONS
« POUR DES MILIEUX DE VIE EN SANTÉ, L'IMPLICATION
CITOYENNE, UN GAGE DE SUCCÈS », LE 27 AVRIL 2012 À RIVIÈRE-
DU-LOUP**

CONSIDÉRANT l'invitation du Réseau québécois de Villes et Villages en santé à participer à une journée d'échanges, de réseautage et de réflexions intitulée « Pour des milieux de vie en santé, l'implication citoyenne, un gage de succès », le 27 avril 2012 à Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le préfet à participer à la journée d'échanges, de réseautage et de réflexions « Pour des milieux de vie en santé, l'implication citoyenne, un gage de succès », le 27 avril 2012 à Rivière-du-Loup;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 40 \$ incluant les pauses-café et le dîner, ainsi que le remboursement des frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 204-03-12

**AUTORISATION PAIEMENT CLD DE LA MRC DE MATANE –
DEUXIÈME VERSEMENT (15 %) DE LA CONTRIBUTION
GOUVERNEMENTALE 2011-2012**

CONSIDÉRANT la contribution gouvernementale 2011-2012 prévue à l'entente de gestion entre le MDEIE et la MRC de Matane, versée à la MRC pour le financement du CLD :

- Financement de base des activités du CLD 480 611 \$
- Soutien aux projets d'entreprise en démarrage..... 110 119 \$
- Soutien à l'émergence de projets d'entreprise..... 60 070 \$

650 800 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 366-06-11 autorisant un premier versement de 85 % de la contribution gouvernementale et le solde de 15 % du montant suite à la reddition de compte du CLD de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser le versement au CLD de la MRC de Matane, du montant de 97 620 \$, soit le solde de 15 % de la contribution gouvernementale reçue pour l'année financière 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 205-03-12

AUTORISATION PAIEMENT CLD DE LA MRC DE MATANE – PREMIER VERSEMENT (50 %) – CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS 2012

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière des municipalités au CLD de la MRC de Matane est de 183 941 \$, pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT la facture du CLD de la MRC de Matane concernant le premier versement au 31 mars 2012, année financière 2012 de la contribution provenant des municipalités de la MRC de Matane représentant un montant de 91 970,50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le premier versement au CLD de la MRC de Matane, de la contribution provenant des municipalités pour l'année financière 2012, soit un montant de 91 970,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 206-03-12

AUTORISATION PAIEMENT CLD DE LA MRC DE MATANE – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION – SALAIRE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT (JANVIER À MARS 2012) POUR LE 2^E AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT la facture du CLD de la MRC de Matane pour l'année financière 2011-2012 concernant la contribution financière de 6 637,50 \$ (janvier à mars 2012) en provenance du Pacte rural pour l'embauche d'un 2^e agent de développement rural, plus 310,85 \$ pour frais de déplacements(janvier à mars 2012), pour un montant total de 6 948,35 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture CLD de la MRC de Matane pour l'année financière 2011-2012 pour l'embauche d'un 2^e agent de développement rural (janvier à mars 2012) au montant de 6 948,35 \$, et ce, à même le budget du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 207-03-12

AUTORISATION PAIEMENT CLD DE LA MRC DE MATANE – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION (JANVIER À MARS 2012) POUR LE 3^E AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 83-02-11 du Conseil de la MRC maintenant le poste du 3^e agent de développement rural et son financement par le budget du Pacte rural, permettant au CLD de garder la personne en poste pour une période d'un an supplémentaire, soit du 27 mars 2011 au 31 mars 2012;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT la facture du CLD de la MRC de Matane pour l'année financière 2011-2012 concernant la contribution financière de 12 152,53 \$ (janvier à mars 2012) en provenance du Pacte rural pour l'embauche d'un 3^e agent de développement rural, incluant le salaire et les charges sociales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture CLD de la MRC de Matane pour l'année financière 2011-2012 pour l'embauche d'un 3^e agent de développement rural (janvier à mars 2012) au montant de 12 152,53 \$, et ce, à même le budget du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 208-03-12

**ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE (ATR) DE LA GASPÉSIE –
GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME GASPÉSIEN 2012, LE
13 AVRIL À PETITE-VALLÉE**

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie au dévoilement des lauréats des Grands Prix du tourisme gaspésien 2012, le 13 avril 2012 à Petite-Vallée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

DE nommer le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, à titre de représentant de la MRC de Matane afin d'assister au Gala des Grands Prix du tourisme gaspésien 2012;

D'autoriser le paiement du coût d'inscription au montant de 105 \$ taxes incluses ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 209-03-12

**GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ 2012 – LE MINISTRE LESSARD
LANCE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE, 5 MARS 2012 AU
30 AVRIL 2012**

CONSIDÉRANT QUE le Ministre Lessard a annoncé officiellement la période de mise en candidature de la cinquième édition des Grands Prix de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les MRC, les organismes, les agents de développement rural et les partenaires publics ou privés qui contribuent à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 peuvent présenter une candidature (jusqu'au 30 avril 2012) pour l'obtention d'un Grand Prix de la ruralité;

CONSIDÉRANT l'organisation par le CLD et la MRC de Matane, d'un forum de réflexion et d'activités de consultation sur le développement rural durable intitulé « L'Événement Ruralement Vôtre », qui se tiendra le 21 avril 2012 au Cégep de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie l'inscription de « L'Événement Ruralement Vôtre » pour l'obtention d'un Grand Prix de la ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 210-03-12

**CLD DE LA MRC DE MATANE – PROLONGATION DU MANDAT –
3^E AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 83-02-11 du Conseil de la MRC maintenant le poste du 3^e agent de développement rural et son financement par le budget du Pacte rural, permettant au CLD de garder la personne en poste pour une période d'un an supplémentaire, soit du 27 mars 2011 au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT les discussions et les orientations à l'effet de mieux adapter les services aux besoins de développement des municipalités rurales, que les municipalités puissent mieux faire connaître leurs attentes et leurs besoins au CLD et que les agents de développement rural puissent davantage accompagner les promoteurs dans la planification, notamment la rédaction et l'analyse financière, de projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE maintenir le poste du 3^e agent de développement rural et son financement par le budget du Pacte rural, permettant ainsi au CLD de la MRC de Matane de conserver la personne en poste pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013;

QUE le CLD de la MRC de Matane facture à la MRC le montant correspondant au salaire et aux charges sociales et que le CLD assume tous les autres frais reliés à l'embauche du 3^e agent de développement rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 211-03-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 17 MARS 2012 – SERVICE
D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 20 760,79 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 326,13 \$, les salaires payés du 29-01-2012 au 10-03-2012 au montant de 25 784,47 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 559,30 \$, représentant un grand total de 55 430,69 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 17 mars 2012 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 212-03-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 17 MARS 2012 – SERVICE
D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 598,81 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 162,61 \$, les salaires payés du 29-01-2012 au 10-03-2012 au montant de 14 741,38 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 781,63 \$, représentant un grand total de 20 284,43 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 17 mars 2012 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 213-03-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 17 MARS 2012 – SERVICE
D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des chèques émis au montant de 139,50 \$, les salaires payés du 29-01-2012 au 10-03-2012 au montant de 3 877,17 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 897,83 \$, représentant un grand total de 4 914,50 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 17 mars 2012 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 214-03-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 17 MARS 2012 – RE : SERVICE
RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 34 467,16 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 613,49 \$, les salaires payés du 29-01-2012 au 10-03-2012 au montant de 32 356,39 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 717,28 \$, représentant un grand total de 72 154,32 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 17 mars 2012 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 215-03-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 17 MARS 2012 – RE : MRC DE
MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES
MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 42 855,70 \$, la liste des chèques émis au montant de 11 533,76 \$, les salaires payés du 29-01-2012 au 10-03-2012 au montant de 64 663,60 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 13 600,33 \$, représentant un grand total de 132 653,39 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 17 mars 2012 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

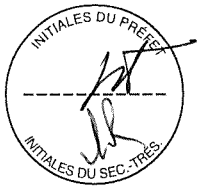
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 216-03-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 17 MARS 2012 – RE : TPI DE
LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 1 967,89 \$, la liste des chèques émis au montant de 261,19 \$, les salaires payés du 29-01-2012 au 10-03-2012 au montant de 10 478,94 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 204,53 \$, représentant un grand total de 14 912,55 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 17 mars 2012 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 217-03-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 17 MARS 2012 – RE : TNO DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve les salaires payés du 29-01-2012 au 10-03-2012 au montant de 2 348,46 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 596,92 \$, représentant un grand total de 2 945,38 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 17 mars 2012 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 218-03-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 06R À DUOTECH CONSTRUCTION INC. POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2012

CONSIDÉRANT le certificat de paiement n° 06R, préparé par *Jean Dallaire, architectes*, pour la période du 2012-01-01 au 2012-01-31 :

Montant initial de contrat	Avenants de modifications	Prix révisé du contrat	Montant des travaux exécutés à ce jour	Moins retenue de 10%	Total payable à ce jour	Moins demande antérieure
2 043 020,40\$	227 859,50\$	2 270 879,90\$	2 205 046,14\$	220 504,61\$	1 984 541,53\$	1 926 029,36\$
Montant de la présente demande avant TPS et TVQ		TPS (5%)	TVQ (8,5%)	Montant de la présente demande TPS & TVQ comprises		
58 512,17\$		2 925,61\$	5 222,21\$	66 659,99\$		

CONSIDÉRANT QUE l'architecte mandaté affirme que les montants lui apparaissent conformes aux termes du contrat;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité;

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte le certificat de paiement n° 06R préparé par *Jean Dallaire, architectes* et autorise le paiement à *Duotech Construction inc.* au montant de 66 659,99 \$ incluant les taxes, lequel est imputable au règlement d'emprunt numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 219-03-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT TELECON – DÉMÉNAGEMENT DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 665-11-11 mandant Telecon inc. pour le déménagement du réseau de fibres optiques pour un montant de 30 700 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture #606517 en date du 2012-02-13 pour le déménagement du réseau de fibres optiques pour un montant de 30 700 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture à Telecon inc. pour le déménagement du réseau de fibres optiques au montant de 35 297,33 \$ taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 220-03-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT ÉBÉNISTERIE B. COULOMBE – MODIFICATION DE MOBILIERS EXISTANTS

CONSIDÉRANT la facture n° 4414 en date du 2012-02-14 pour des travaux de modification de mobiliers existants (tablettes, casiers, tiroirs), au montant total de 2 600 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture à Ébénisterie B. Coulombe au montant de 2 989,35 \$ taxes incluses, et ce, à même le surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 221-03-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – DÉSIGNATION DES SALLES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent désigner les différentes salles de réunion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

QUE le Conseil de la MRC de Matane désigne les salles de réunions comme suit :

Salle du Conseil, local #014 : Salle Rivière-Bonjour;
Salle de conférence, local #206 : Salle Les Ruisseaux;
Salle de réunion, local #240 : Salle Le Fleuve

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 222-03-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE –TRAVAUX SOUS-SOL-AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'intention du Conseil de la MRC de Matane de mettre en place un service de génie civil et d'embaucher un ingénieur et un technicien en génie civil;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux afin d'aménager des bureaux dans le sous-sol d'y loger le service régional de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'estimation préliminaire préparée par la firme *Jean Dallaire, architectes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D' les professionnels à procéder aux directives de changements et documents requis afin de réaménager des locaux au sous-sol pour les besoins de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 223-03-12

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE GAGNANT –
FINANCEMENT PAR BILLETS – RÉGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 205 POUR L'ACHAT, LA RÉNOVATION ET LE
RELOGEMENT DE LA MRC À L'ÉDIFICE SITUÉ AU 145, RUE SOUCY**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues à la Direction du financement des organismes publics et documentation financière du ministère des Finances suite à l'appel d'offres pour le financement par billets du règlement d'emprunt numéro 205 pour l'achat, la rénovation et le relogement de la MRC à l'Édifice situé au 145, rue Soucy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 28 mars 2012 au montant de 146 200 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 205 au prix de 98,02800, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

27 300 \$	2,00 %	28 mars 2013
28 300 \$	2,15 %	28 mars 2014
29 200 \$	2,30 %	28 mars 2015
30 200 \$	2,60 %	28 mars 2016
31 200 \$	3,00 %	28 mars 2017

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 224-03-12

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 205 ET
AUTORISATION DE SIGNATURE – FINANCEMENT PAR BILLETS –
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 205 POUR L'ACHAT, LA
RÉNOVATION ET LE RELOGEMENT DE LA MRC À L'ÉDIFICE
SITUÉ AU 145, RUE SOUCY**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane se propose d'emprunter par billets un montant total de 146 200 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 205 et de la procédure de refinancement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane avait, le 20 mars 2012, un montant de 146 200 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 262 200 \$, pour une période de cinq (5) ans, en vertu du règlement numéro 205;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 146 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 205 soit réalisé;

QUE les billets seront signés par monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets seront datés du 28 mars 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2013	27 300 \$
2014	28 300 \$
2015	29 200 \$
2016	30 200 \$
2017	31 200 \$

QUE la MRC de Matane emprunte 146 200 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de huit (8) jours au terme original du règlement numéro 205.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 225-03-12

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE AVEC LA MMQ

CONSIDÉRANT le renouvellement du portefeuille d'assurance de la MRC de Matane avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le renouvellement des assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, au montant total de 49 788 \$ taxes incluses, pour la période du 25 avril 2012 au 25 avril 2013 à 0 h 01;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE de ce montant, la somme de 26 583 \$ taxes incluses, correspondant à la prime relative au Service régional de sécurité incendie, soit assumée par les municipalités participantes;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 226-03-12

MODIFICATION DU CALENDRIER 2012 AFIN D'AJOUTER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil a établi par la résolution numéro 740-11-11, avant le début de l'année civile 2012, le calendrier de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale à l'effet qu'il serait souhaitable d'augmenter le nombre de rencontres du comité administratif tenant compte des nombreux dossiers et du suivi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE trois séances du comité administratif de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matane seront ajoutées au calendrier 2012;

D'adopter le calendrier 2012 modifié :

Calendrier pour l'année 2012* des séances ordinaires du Conseil et du comité administratif de la MRC de Matane	
Édifice de La Matanie 158, rue Soucy	
CONSEIL DE LA MRC salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie	COMITE ADMINISTRATIF salle « Les Ruisseaux » 2 ^e étage de l'Édifice de La Matanie
Les séances ordinaires du Conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matane, pour l'année 2012, seront tenues le 3 ^e mercredi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre et octobre, ainsi que le 4 ^e mercredi du mois de novembre, à compter de 20 h.	Les séances ordinaires du comité administratif du Conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matane, pour l'année 2012, seront tenues à 13 h 30.
18 janvier 2012 15 février 2012 21 mars 2012 18 avril 2012 16 mai 2012 20 juin 2012 15 août 2012 19 septembre 2012 17 octobre 2012 28 novembre 2012	31 janvier 2012 6 mars 2012 3 avril 2012 1 ^{er} mai 2012 29 mai 2012 5 juin 2012 12 juin 2012 3 juillet 2012 31 juillet 2012 4 septembre 2012 2 octobre 2012 23 octobre 2012 6 novembre 2012 4 décembre 2012

* Révisé et adopté le 21 mars 2012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 227-03-12

PROJET DE LOI N^o 89 : LOI MODIFIANT LA *LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT* AFIN D'EN RENFORCER LE RESPECT

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n^o 89 : Loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT QU'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT QUE les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'

DE demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

DE transmettre la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 228-03-12

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 7 AU 13 MAI 2012

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2012 sous le thème « *Épauler Alain Térieur ! À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important !* »;

CONSIDÉRANT QUE le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne d'être elle aussi un Alain Térieur : un être qui a besoin d'être épaulé, écouté et respecté. Ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant notre thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale Filiale du Bas-du-Fleuve (ACSMBF), initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois et sollicite toutes les municipalités du territoire afin qu'elles se mobilisent, effectuent leur proclamation et l'acheminement, espérant ainsi atteindre l'objectif de 75 % de municipalités soutenant l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane proclame la semaine du 7 au 13 mai 2012 *Semaine de la santé mentale* dans la MRC de Matane et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de se sentir en sécurité et de se sentir bien en prenant conscience de ses forces et de ses limites, en étant bien entouré, en réduisant le stress lorsque nécessaire ou en cherchant ce qui pourrait nous aider.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan d'actions 2012 de la MRC de Matane. Les membres du Conseil prennent connaissance du plan d'actions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 229-03-12

**TRANSPORT ADAPTÉ – FACTURATION 148,3 HEURES
SUPPLÉMENTAIRES DU 1^{ER} FÉVRIER 2011 AU 31 JANVIER 2012
POUR UN MONTANT DE 8 031,80 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'Autobus Citadelles inc. prévoit une base de 4 096 heures annuellement et que les heures additionnelles seront payés selon le taux horaire et qu'une conciliation des heures est effectuée à chaque semaine par le personnel de la MRC et le représentant de l'entreprise;

CONSIDÉRANT la facturation d'Autobus Citadelles inc. au montant de 8 031,80 \$ taxes incluses concernant un excédant de 148,3 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 8 031,80 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Transport adapté et collectif de la MRC de la MRC de Matane. Les membres du Conseil prennent connaissance des statistiques 2009 à 2011,

RÉSOLUTION 230-03-12

**ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS (FQM) – LES 23 ET 24 MAI 2012 À QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la convocation pour les représentants de la MRC de Matane à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 23 et 24 mai 2012 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Pierre Thibodeau, préfet, et madame Line Ross, directrice générale, à représenter la MRC de Matane à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 23 et 24 mai 2012 à Québec;

D'autoriser les dépenses d'inscription, d'hébergement, de déplacements et de repas ainsi que le remboursement des frais encourus sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 231-03-12

**NOMINATION DU PRÉFET ET D'UN REPRÉSENTANT DES
COMMUNAUTÉS RURALES SUR LA TABLE « ACCUEIL-
IMMIGRATION »**

CONSIDÉRANT le projet « Accueil-immigration » qui consiste à mettre en place un guichet unique pour améliorer l'établissement d'immigrants et assurer leur rétention dans la région de Matane;

CONSIDÉRANT la formation d'une table de concertation accueil-immigration afin de développer une structure d'accueil pour les étudiants et les travailleurs immigrants dans la MRC de Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer le préfet et un représentant des communautés rurales qui siégeront sur cette table de concertation, avec entre autres, des représentants du Carrefour Jeunesse-Emploi région Matane, d'Emploi-Services et de la ville de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Pierre Thibodeau, préfet, ainsi que monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins, au sein de la table de concertation accueil-immigration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 232-03-12

DOSSIER GÉNIE CIVIL – AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA MRC DE MATANE ET LES MUNICIPALITÉS LOCALES RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT QUE suivant l'analyse des frais encourus par les municipalités pour l'obtention de services d'ingénierie et d'expertises techniques, il appert qu'il est avantageux pour les municipalités locales de se regrouper au sein de la MRC pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertises techniques par la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane et les municipalités locales désirent une meilleure planification et gestion de leur territoire, de leurs infrastructures et de leurs équipements municipaux et, à ces fins le Conseil de la MRC de Matane souhaite mettre en place un service de génie civil, pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertises techniques par la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane s'est vue accorder une aide financière 348 334 \$ sur une période de cinq (5) ans, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

DE préparer un projet d'entente à soumettre aux municipalités locales pour la mise en place d'un service de génie civil;

D'autoriser le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer cette entente pour et au nom de la MRC de Matane avec les municipalités locales qui auront exprimé leur intérêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 233-03-12

48^E CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC, DU 31 MAI AU 3 JUIN 2012 À SHERBROOKE (INSCRIPTION 495 \$)

CONSIDÉRANT le Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec du 31 mai au 3 juin 2012 à Sherbrooke;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Denis Bouffard, technicien en évaluation foncière, à représenter la MRC de Matane au Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec du 31 mai au 3 juin 2012 à Sherbrooke;

D'autoriser les dépenses d'inscription, d'hébergement, de déplacements et de repas ainsi que le remboursement des frais encourus sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 234-03-12

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 394
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ
DES MÉCHINS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal des Méchins a adopté, le 7 novembre 2011, le *règlement numéro 394 modifiant le règlement de zonage numéro 361 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane et d'encadrer la location de chalet*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la municipalité des Méchins à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité produite par le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse a permis de constater qu'une définition essentielle à l'application des normes fixées dans le document complémentaire concernant les distances séparatrices entre une habitation et une éolienne commerciale a été omise;

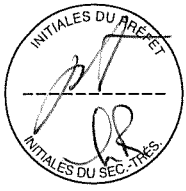
CONSIDÉRANT QU'à l'exception de ladite définition, les dispositions intégrées à la réglementation sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro 394 modifiant le règlement de zonage de la municipalité des Méchins;

D'informer la municipalité que sa concordance au règlement numéro 198-6-2009 ayant modifier le schéma d'aménagement et de développement n'est pas complétée et qu'elle devra, dans les meilleurs délais, inclure dans son règlement de zonage la définition de résidence précisée au document complémentaire en lien avec l'implantation d'éoliennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 235-03-12

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS –
MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-64 de la municipalité de Les Méchins demandant à la MRC de Matane de modifier la grille de compatibilité de son schéma d'aménagement et de développement afin d'autoriser en milieu forestier l'implantation d'activités industrielles légères et lourdes liées à la transformation des ressources minérales et ligneuses, et de prévoir des conditions d'implantation desdites activités afin d'assurer la sécurité, le bien-être et la santé du public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Méchins possède un territoire forestier où l'exploitation des ressources primaires est autorisée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souscrit aux principes du développement durable et souhaite limiter le transport de bois ou de substances minérales sur son territoire en favorisant leur transformation localement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités à vocation forestière de la MRC de Matane sont fortement affectées par la conjoncture défavorable à l'industrie forestière et souffrent de dévitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Méchins déplore l'impossibilité d'implanter à l'extérieur de son périmètre urbain des activités de première ou de deuxième transformation des ressources naturelles en raison des objectifs d'aménagement de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Méchins ne souhaite pas concurrencer les équipements régionaux destinés à recevoir la grande industrie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE mandater le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme pour préparer un projet de modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 236-03-12

**DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES DE
L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010
RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES
RÉSIDENCES ISOLÉES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 130-02-12 désignant les personnes responsables de l'application des règlements 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont transmis le nom des personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

31



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE les personnes figurant sur la liste ci-dessus soient nommées comme adjoint à l'inspecteur pour le territoire de leur municipalité respective :

M. Éric Crousset, employé municipal	Les Méchins
M. Denis Jean, employé municipal	Grosses-Roches
M. Steeve Richard, employé municipal	Saint-Jean-de-Cherbourg
M. Jérôme Marquis, employé municipal ou son remplaçant M. Richard Lapointe	Saint-Adelme
M. Ange-Émile Desjardins, employé municipal	Sainte-Félicité
M. Réginald Bernier, employé municipal	Saint-René-de-Matane
M. Luc Massé, employé municipal	Saint-Léandre
M. Paul-André Lajoie, employé municipal ou son remplaçant M. Gérald Bergeron	Saint-Ulric
M. André Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Émilien Ouellet	Baie-des-Sables
M ^{me} Annabelle Boulay, inspectrice	Ville de Matane

QUE les services soient fournis par le personnel des municipalités locales selon les dispositions prévues aux règlements numéros 240-2010, 241-2010 et 241-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 237-03-12

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE DE LA MRC DE MATANE EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 131-02-12 concernant la mise à jour de la liste des personnes responsables et désignées par le Conseil de la MRC de Matane pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la liste des personnes responsables de la gestion des cours d'eau afin qu'ils exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont soumis par résolution les personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de la dite Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes figurant sur la liste ci-dessous soient nommées comme personnes désignées pour le territoire de leur municipalité respective :

M. Rossy Bouchard, employé municipal ou son remplaçant M. Rosaire Gauthier	Les Méchins
M. Denis Jean, employé municipal ou son remplaçant M. Michel Tremblay	Grosses-Roches
M. Steeve Richard, employé municipal ou son remplaçant, M. Jocelyn Bergeron	Saint-Jean-de-Cherbourg



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

M. Jérôme Marquis, employé municipal ou son remplaçant M. Richard Lapointe	Saint-Adelme
M. Ange-Émile Desjardins, employé municipal ou son remplaçant M. Guy Gauthier	Sainte-Félicité
M. Donald Parent, employé municipal ou ses remplaçants MM. Réginald Bernier et Cyril Gagnon	Saint-René-de-Matane
M. Luc Massé, employé municipal	Saint-Léandre
M. Gilles Desjardins, employé municipal ou son remplaçant M. Réjean Landry	Sainte-Paule
M. Bruno Poirier, employé municipal ou son remplaçant M. Dany Dubé	Saint-Ulric
M. André Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Émilien Ouellet	Baie-des-Sables
M. Eddy Skelling, coordonnateur des services techniques ou son remplaçant M. Rino Côté	Ville de Matane

QU'à l'exception du conseiller en environnement et cours d'eau, M. Harold Forbes ou son remplaçant, et du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, M. Olivier Banville, de la directrice générale, M^{me} Line Ross, et des personnes figurants sur la liste précédente, nul n'est habilité à agir en vertu de l'article 105 de la Loi;

QUE les services soient fournis par le personnel des municipalités locales aux mêmes conditions que celles prévues actuellement, à savoir que tous les coûts soient assumés par la municipalité locale pour les interventions sur son territoire et qu'un rapport des interventions soit transmis à la MRC de Matane;

QUE le Conseil de la MRC de Matane confirme que les désignations prévues à la présente sont temporaires, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* intervienne entre la MRC et les municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 238-03-12

FORMATION COMBEQ « PERMIS... PAS PERMIS... », LE 19 AVRIL 2012 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT la formation « Permis... pas permis... » offerte par la COMBEQ, le 19 avril 2012 à Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt de messieurs Daniel Charette et Mathieu Rioux, inspecteurs en bâtiment à la MRC de Matane, à participer à cette formation en lien avec leur travail et la recommandation favorable du directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser messieurs Daniel Charette et Mathieu Rioux à participer à cette formation;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 240 \$ par personne plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 239-03-12

FORMATION COMBEQ «SAVOIR COMPOSER AVEC LES SITUATIONS ET LES CLIENTÈLES DIFFICILES», LE 3 MAI 2012 À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT la formation «Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles» offerte par la COMBEQ, le 3 mai 2012 à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Laurie Savard et monsieur Yvan Lajoie, inspecteurs en bâtiment à la MRC de Matane, à participer à cette formation en lien avec leur travail et la recommandation favorable du directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Laurie Savard et monsieur Yvan Lajoie à participer à cette formation;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 240 \$ par personne plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 240-03-12

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-35 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME – DEMANDE À LA MRC DE MATANE QU'UNE ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU PRÉVUE À L'ARTICLE 108 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES INTERVIENNE ENTRE LA MRC ET LES MUNICIPALITÉS LOCALES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-35 de la municipalité de Saint-Adelme demandant à la MRC de Matane qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* intervienne entre la MRC et les municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE mandater le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme afin de préparer et soumettre au Conseil les documents et procédures relatives à la gestion des cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 241-03-12

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-107 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 5 décembre 2011, le *règlement numéro VM-89-107 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin de modifier les dispositions relatives aux carrières et aux sablières*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane a retiré les dispositions sur les carrières et sablières de son règlement car il s'agit d'objets déjà régis en vertu d'un règlement adopté sous l'empire de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement provincial est identique aux normes incluses dans le document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT les représentations faites par le directeur de la gestion du territoire de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité produite par le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane doit revoir son plan d'urbanisme et son règlement de zonage pour se conformer au dernier amendement du schéma d'aménagement et de développement et qu'elle identifiera par une affectation à caractère résidentiel les îlots déstructurés de la zone agricole permanente présents sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en agissant de la sorte les objectifs et les effets recherchés par le schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire seront pleinement atteints;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-107 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 242-03-12

GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATION PAIEMENT PARTIEL #2 À LA SER-DES-MONTS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 420-06-11 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de confier à la Société d'exploitation des ressources des Monts (SER des Monts) le mandat d'exécution des travaux sylvicoles et de récolte sur les TPI pour la saison 2011, devant être réalisés conformément à la planification forestière effectuée et payés en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le rapport de paiement partiel # 2, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 31 janvier 2012, relativement au taux d'aide «redéfinition de l'emploi» de la grille de taux, à verser à la SER des Monts en lien avec les travaux :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Requérant :		SER des Monts	
Mandat :		Récolte manuelle et débardage – saison 2011	
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
295,17	ECCFI # 112727118035	16,12	4 758,14
176,00	ECCFT # 112727118032	16,91	2 976,16
1158,00	ECCFT # 112727118036	16,91	19 581,78
278,50	CAEFI # 112727118031	17,15	4 776,28
		Montant:	32 092,36
		5,0 % :	1 604,62
		Sous-total :	33 696,97
		8,50 % :	2 864,24
		Total de la facture :	36 561,22

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un paiement partiel représentant 85 % des volumes mesurés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement partiel à la SER des Monts, pour le rapport de paiement #2 en lien avec l'exécution des travaux sur les TPI de la MRC de Matane, au montant de 36 561,22 \$ taxes incluses, payé en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 243-03-12

GÉNIE FORESTIER – DEMANDE DE RECONDUCTION DU « PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF) VOLET II » POUR 2012 ET LES ANNÉES SUBSÉQUENTES

CONSIDÉRANT QUE le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF volet II), supporté par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, vient à échéance le 31 mars 2012;

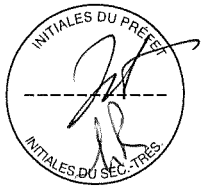
CONSIDÉRANT QUE la forêt constitue un pivot économique majeur de l'économie de la MRC de Matane et que la crise forestière qui s'éternise grève sévèrement le tissu social de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE l'application de ce programme a permis de générer des retombées majeures dans notre milieu en permettant d'optimiser les retombées des investissements en fonction de nos besoins locaux;

CONSIDÉRANT QUE ce programme représente un levier économique puissant et essentiel pour stimuler la mise en œuvre de projets à caractères faunique, récréatif, environnemental et forestier qui ne pourraient prendre leur essor faute d'un tel programme;

CONSIDÉRANT le degré de satisfaction très élevé de l'ensemble des intervenants de notre milieu dont les municipalités, les bénéficiaires de convention d'aménagement forestier, les différentes corporations de gestion faunique présentes sur le territoire, les clubs d'ornithologie, de motoneige, de Quad et de ski de fond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

DE demander au ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), monsieur Clément Gignac, de reconduire le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF volet II) et de bonifier son enveloppe budgétaire afin de soutenir le développement et la diversification économique des régions forestières du Québec;

DE transmettre cette résolution à la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, à la Conférence des éluEs du Bas-Saint-Laurent, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et au député du comté de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 244-03-12

GÉNIE FORESTIER – AUTORISATION DE PRÉSENTATION DE PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF) VOLET II

CONSIDÉRANT les projets dont la MRC de Matane a été, est ou envisage être promoteur, notamment :

- Vers une gestion intégrée du bassin versant de la rivière Matane;
- Partenariat pour la gestion intégrée des ressources du milieu forestier de la MRC de Matane;
- Travaux d'aménagement forestier sur les TPI de la MRC de Matane;
- Réfection de chemins et de ponceaux sur les TPI de la MRC de Matane;
- Études de développement et mise en valeur des territoires à des fins fauniques et récréatives;
- Renforcement de la sécurité des usagers du territoire;
- Poursuivre les efforts en vue de contrer les impacts sur le réseau routier forestier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit s'engager à réaliser les projets advenant leur acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane autorise la présentation de projets dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources naturelles du milieu forestier (PMVRMF), volet II par messieurs Olivier Banville, directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme, et David Soucy, ingénieur forestier;

QUE la MRC de Matane s'engage à réaliser les projets advenant leur acceptation et autorise le préfet à signer les protocoles d'ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Aires protégées – rappel de la rencontre d'information, le 27 mars 2012 à Rimouski.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 245-03-12

**GÉNIE FORESTIER – DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION
D'AMÉNAGER UN SENTIER SUR TPI – CLUB LES AMOUREUX DE LA
MOTONEIGE**

CONSIDÉRANT QUE le Club Les Amoureux de la Motoneige a déposé, le 1^{er} mars 2012, une demande de droit de passage sur les TPI de la MRC de Matane, lot 276-1-1, situé du même côté que le camping de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation leur est préalable au financement de l'étude d'une passerelle pour les véhicules hors-route et que cette passerelle permettrait aux utilisateurs de joindre les deux rives de la rivière Matane;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande, la MRC a effectué l'étude du trajet demandé et a consulté :

- la ville de Matane en ce qui a trait aux infrastructures électrique, d'eau et d'égout présents et de leurs terrains adjacents;
- Hydro-Québec en ce qui concerne les installations électriques présentes.

CONSIDÉRANT QUE, la consultation pour l'autorisation 12-001 a été prise en compte pour l'émission de cette autorisation;

CONSIDÉRANT QUE les registres de droit et contraintes du Gouvernement (Registre du domaine de l'État, SIGT, etc.) ont été consultés;

CONSIDÉRANT QUE la réponse d'Hydro-Québec reste à venir;

CONSIDÉRANT QU'aucune contrainte n'a été constatée;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur forestier d'autoriser la demande sous réserve des commentaires favorables d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise la demande du Club Les Amoureux de la Motoneige concernant un droit de passage sur les TPI de la MRC, lot 276-1-1, situé du même côté que le camping de la ville de Matane, sous réserve des commentaires favorables d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TPI – Avis de modification n° 2008/080-2 de la Convention de gestion territoriale entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la MRC de Matane.

RÉSOLUTION 246-03-12

**GÉNIE FORESTIER – FORUM SUR LA CULTURE FORESTIÈRE, LE
8 MAI 2012 À RIMOUSKI**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Forum sur la culture forestière, le 8 mai 2012 à Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise, selon leur disponibilité, monsieur David Soucy, ingénieur forestier, ou monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à assister au Forum sur la culture forestière, le 8 mai 2012 à Rimouski;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 247-03-12

GÉNIE FORESTIER – DEMANDE D'INFORMATIONS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT la demande de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent ayant pour but d'obtenir la liste des propriétaires forestiers de la MRC ayant quatre hectares et plus de forêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la transmission des données demandées sous réserve des habituelles restrictions de confidentialité;

DE facturer les frais reliés à la production des listes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Information – Monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme, informe les membres du Conseil concernant deux sujets en lien avec la gestion des matières résiduelles :

- Projet de compostage MRC des Basques – projet pilote de gestion des matières putrescibles pour les petites communautés, d'une durée d'un an entre mai 2012 et avril 2013;
- Article « Qui exerce quelle compétence » – Le magazine des matières résiduelles au Québec – 3RVE – vol. 7 no 3 – Hiver 2012.

RÉSOLUTION 248-03-12

SRSI – NOMINATION DE MONSIEUR MARTIN CHAREST AU POSTE DE CAPITAINE À LA CASERNE 18 DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Martin Charest de Baie-des-Sables pour le poste de capitaine à la caserne 18 de Baie-des-Sables pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la nomination de monsieur Martin Charest au poste de capitaine à la caserne 18 de Baie-des-Sables pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane en date du 22 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 249-03-12

**SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR ANDREW ROUSSEAU COMME
POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 20 DE SAINT-ADELME**

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Andrew Rousseau de Saint-Adelme à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Andrew Rousseau comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 22 mars 2012, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Andrew Rousseau à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Andrew Rousseau soit rattaché à la caserne de Saint-Adelme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 250-03-12

**AUTORISATION PAIEMENT L'ARSENAL – ÉQUIPEMENTS CAMION
(RÈGLEMENT 251-2011)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 56-01-12 du Conseil de la MRC de Matane autorisant l'acquisition des équipements, selon la soumission n° SOUM012605 de L'Arsenal, pour le camion autopompe/citerne, pour un montant de 11 501 \$ avant les taxes et les frais de transport, à même le règlement d'emprunt numéro 251-2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 067525 et 067282 à L'Arsenal pour l'achat des équipements pour le camion autopompe/citerne, pour un montant total de 11 547,25 \$ incluant les taxes et les frais de transport, payable à même le règlement d'emprunt numéro 251-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 251-03-12

**AUTORISATION PAIEMENT ARÉO-FEU – ÉQUIPEMENTS CAMION
(RÈGLEMENT 251-2011)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 56-01-12 du Conseil de la MRC de Matane autorisant l'acquisition des équipements, selon la soumission n° 15728 de Aréo-Feu , pour le camion autopompe/citerne, pour un montant de 2 239 \$ avant les taxes incluant les frais de transport, payable à même le règlement d'emprunt numéro 251-2011;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE le projecteur ATTIV 500W inclut à la soumission au montant de 185 \$ plus les taxes, est en attente de livraison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement de la facture n° 204349 à Aréo-Feu pour l'achat des équipements pour le camion autopompe/citerne, pour un montant total de 2 528,30 \$ incluant les taxes et les frais de transport, payable à même le règlement d'emprunt numéro 251-2011;

D'autoriser le paiement de la facture à Aréo-Feu pour l'achat du projecteur au montant de 185 \$ plus les taxes applicables, payable à même le règlement d'emprunt numéro 251-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 252-03-12

CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ) DU 2 AU 5 JUIN 2012 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, et de monsieur Steve Lavoie, chef division prévention, à participer au 44^e Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 2 au 5 juin 2012 à Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à la majorité des municipalités participantes :

D'autoriser monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie, et monsieur Steve Lavoie, chef division prévention, à participer au Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 2 au 5 juin 2012 à Rimouski;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription totalisant 830 \$ plus taxes, et le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

10.1 « Info – Projet de compostage MRC des Basques »;

10.2 « Info – PGMR »;

Varia a) « Lettre du président de la Fraternité des Paramédics de Matane –
Objet : Manque de ressources ambulancières et/ou problématique des horaires de faction ».

Lettre du président de la Fraternité des Paramédics de Matane.
Il est convenu de planifier une rencontre afin d'obtenir plus d'informations sur cette question.



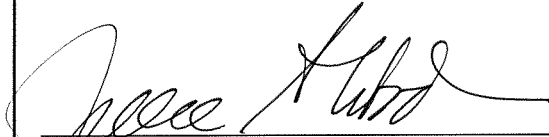
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)


RÉSOLUTION 253-03-12

Il est proposé par madame Victoire Marin résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 23 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

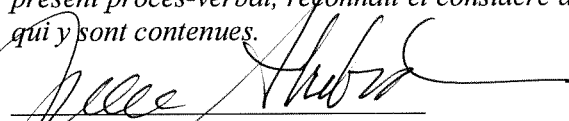


Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet